COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 DECEMBRE 2019

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni le 12 décembre 2019, sous la présidence de M. CORABOEUF, Maire.

<u>Etaient présents:</u> Mmes DENEUBOURG, THOMASSE, MARTINEZ, BRISSON, et MM CORABOEUF, KASSA, SELSCHOTTER Sylvain et Bernard, MILANDRE, FERNANDES, DUPUIS, MARTIN.

Excusés: Mr RIBOURTOUT donnant pouvoir à Mr MILANDRE et Mr GROENEWEG.

Secrétaire: Mr DUPUIS

Début de la séance: 20h00

Approbation du dernier compte rendu à l'unanimité.

Avant de démarrer l'ordre du jour Mr Coraboeuf donne lecture au conseil d'une lettre adressée à Mr Mazoyon lui signifiant l'invalidité de son élection aux élections partielles du 13 octobre 2019.

ETUDE PARC EOLIEN:

La société JPEE, en charge du projet d'étude du parc éolien, a transmis aux membres du conseil municipal un document relatant les conventions de servitude en vue de l'utilisation des chemins communaux et un modèle de délibération.

Afin que chaque conseiller puisse étudier le dossier sereinement, M Coraboeuf propose que la délibération quant à l'utilisation des dits chemins soit prise lors du prochain conseil municipal. Proposition acceptée à l'unanimité par le conseil.

INDEMNITES DES AGENTS RECENSEURS:

Suite à la demande de l'INSEE de revoir le découpage de nos trois districts afin d'avoir une équité entre chaque agent recenseur en nombre de domiciles à recenser; il est décidé de revoir les indemnités décidées lors du conseil du 28 novembre 2019.

Le conseil propose d'octroyer 200€ par agent recenseur en complément des 451€ de dotation prévue par l'état.

Le conseil procède au vote: 1 voix contre et 12 pour.

CREATION DE POSTE:

Mr Coraboeuf nous fait part d'une demande émanant du personnel en charge de la cantine scolaire.

Actuellement la cantine accueille entre 80 et 90 enfants et le service est assuré par 5 agents. Le personnel souhaiterait revoir l'organisation du déjeuner en mettant en place un deuxième service.

Pour ce faire il est demandé au conseil la création d'un poste d'1h30 supplémentaire.

Après discussion au sein du conseil, il apparaît certes que la cantine arrive en capacité maximum mais que l'organisation de deux services entraîne trop de contraintes.

La proposition de création de poste est mise au vote: 2 pour, 2abstentions et 9 contre.

PARTICIPATION A LA PREVOYANCE DU CENTRE DE GESTION:

La commune avait donné mandat, au cours d'un précédent conseil, au centre de gestion de procéder à un appel d'offre pour une proposition de couverture en terme de mutuelle et de prévoyance.

Le centre de gestion a signé une convention avec la Mutuelle Nationale Territoriale. Actuellement, contrairement au secteur privé, la commune n'est pas tenue d'adhérer à cette mutuelle.

Toutefois afin de faire une proposition au personnel communal il sera demandé un détail des prestations offertes par la MNT.

La participation à cette mutuelle sera envisagée lors d'un prochain conseil si les agents communaux en manifestent l'intérêt.

DEMANDE DE PROTECTION FONCTIONNELLE:

Mr le maire informe le conseil de la demande de deux agents communaux Mmes Hommey et Nerré de bénéficier de la mesure de protection fonctionnelle.

Après le vote du conseil 10 contre,1 abstention et 2 pour que ces agents bénéficient de cette protection.

ANCIENNE MAIRIE:

L'ancienne mairie, dédiée un temps aux associations, n'est utilisée actuellement que par une seule association. Après discussions avec Mr le maire cette association utilisera dorénavant un local attenant la mairie. Ce local avait été prévu au départ pour servir de cabinet médical.

Se pose donc maintenant le devenir de cette ancienne mairie et plusieurs pistes sont débattues au sein du conseil:

- la commune engage des travaux dans quel but? Logement, gîte..... Devant la somme de travaux à engager, cette proposition est abandonnée.

-vente du bâtiment. Une estimation a été réalisée par plusieurs agences pour une valeur oscillant entre 60 000 et 65 000 euros.

Le conseil se prononce pour la vente du bien 8 votes pour,2 abstentions et 3 votes contre.

DEMANDE DE SUBVENTIONS:

L'association Lion d'Or SMA sollicite le conseil municipal pour l'obtention d'une subvention exceptionnelle de démarrage.

Lion d'Or SMA; présidé par Mr Kassa; va gérer et animer le café restaurant du village sous forme associative. Les statuts ont été déposés à la préfecture et actés au journal officiel.

Mr Kassa nous présente un budget prévisionnel et afin d'assurer le départ de cette association une demande de subvention de 4 000€ est faite auprès du conseil municipal.

Le conseil se prononce à l'unanimité pour l'octroi de cette subvention.

Cette subvention exceptionnelle n'ayant pas été budgétée, une décision modificative va être prise. Décision modificative prise à l'unanimité.

QUESTIONS DIVERSES:

Devant le surplus de travail en fin d'année pour le personnel administratif il est décidé de fermer la mairie au public le mardi après midi.

Il est demandé à ce que les prochaines convocations de conseil soient publiées dans les journaux et notifiées sur le site internet en plus de l'affichage.

Un problème d'écoulement d'eaux usées route de Charny est signalé; Mr Selschotter Sylvain rencontrera le propriétaire afin de palier au problème.

L'ordre du jour étant épuisé Mr le maire lève la séance à 23h00.